

BIODIVERSITÉ ET BÂTI

LIMITER LES EFFETS DES TRAVAUX SUR LA BIODIVERSITÉ

En règle générale, il est préférable de réaliser un inventaire écologique avant tout chantier afin de déterminer la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales et de les préserver. Grâce à cet ABC, la commune bénéficie à présent d'informations plus complètes sur la présence d'espèces à enjeu sur son territoire.

Il est aussi conseillé pour les futurs projets d'aménagements, de tenir en compte autant que possible de l'existant (ex : bâtiments pouvant être remobilisés et contribuant à la biodiversité).

La sensibilisation des privés est aussi à réfléchir dans les moments où ils envisagent de mener des travaux (réhabilitation, réfection façade et murs extérieurs, toitures, etc.).

RÉGULATION DES CLÔTURES

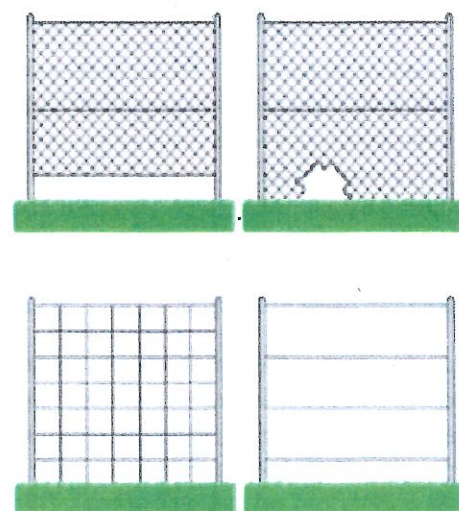
Il s'agit ici de sensibiliser les privés aux déplacements de la faune du sol d'une propriété à une autre. Par exemple, le hérisson fait partie de ces animaux qui se retrouvent parfois emmurés et emprisonnés à l'échelle d'un jardin. Ainsi, prévoir dans le PLU des aménagements, des petits trous, des passages qui facilitent, la circulation de la petite faune est envisageable.

Par ailleurs, une loi permettant de réglementer la taille des clôtures sur les zones naturelles et boisées définies par le PLU est récemment passée en février 2023. Ces clôtures doivent être :

- Posées 30 cm au-dessus de la surface du sol
- D'une hauteur maximale de 1 m 20
- En matériaux naturels ou traditionnels.

Le détail de la loi et de son application est décrit dans le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047087031>.

Il est aussi possible d'inscrire dans le futur PLU, les aspects réglementaires concernant l'aménagement de clôtures avec des films plastiques qui se dégradent au fil du temps.



Exemples de clôtures permettant le passage de la petite faune © Programme Nature en ville Genève

BIODIVERSITÉ ET BÂTI

FAVORISER LA PRÉSENCE DE CAVITÉS

Les oiseaux et chauves-souris en particulier, recherchent souvent des cavités, généralement dans les vieux arbres, leur servant de gîtes, c'est-à-dire de sites nécessaires pour y réaliser une partie de leur cycle biologique : reproduction, nidification, hibernation, abris, transit printanier ou automnal. Rares en villes car considérés comme dangereux, ces vieux arbres sont souvent abattus.

Ces espèces peuvent aussi s'abriter dans le vieux bâti (combles, volets, sous la toiture, etc.), qui peut être remis aux normes ou détruit. Pour lutter contre la raréfaction de ces cavités et gîtes en milieu urbain, des propositions d'aménagements assez simples peuvent être initiées dans les parcs et bâtiments communaux comme la pose de nichoirs pour les oiseaux ou des aménagements des toitures favorables à l'accueil des chauves-souris.

Une pose de nichoirs à oiseaux peut être envisagée en milieu urbain, notamment dans les parcs et espaces verts communaux. Ils servent à augmenter les lieux de nidification pour les oiseaux semi-cavernicoles et nidicoles. Cette démarche nécessite une analyse des espèces rencontrées sur site et des caractéristiques du milieu environnant pour définir quels types de nichoirs installer. Dans l'idéal, ces nichoirs sont placés à plusieurs mètres de hauteur, de manière non invasive sur des arbres (sangles), orientés sud, sud-est. Ils nécessitent un suivi et un entretien de la part des services techniques (installation en hiver, nettoyage en automne) et sont souvent associés à l'entretien et l'approvisionnement de mangeoires et abreuvoirs installés à proximité. Installés dans des espaces verts publics, tels que des parcs ou jardins communaux, ils sont de bons outils de sensibilisation des riverains à la biodiversité.

Pour les chauves-souris, une étude de la potentialité d'accueil des bâtiments communaux peut être menée par un expert chiroptérologue afin de proposer des solutions d'amélioration et d'aménagement du bâti pour le passage et l'installation de certaines espèces de chiroptères. Cette expertise nécessite de définir quelles sont les espèces potentielles pouvant fréquenter ces sites, et peut se traduire par des propositions d'ouverture de certaines tuiles, d'installation de chiroptières ou encore d'installation de gîtes à chauves-souris en milieu péri-urbain.

ENTRETIEN DES MURS ET MURETS

Les murs en pierres sèches représentent un habitat et une zone de refuge à part entière pour de nombreuses espèces faunistiques (insectes, reptiles, oiseaux, mollusques continentaux) et végétales. En tant qu'éléments linéaires servant à délimiter des parcelles, ils mettent en contact proche des milieux exploités comme des cultures avec des milieux extensifs comme des prairies permanentes ou des zones humides ou des forêts ; ils participent à l'effet de lisière dont on sait qu'il stimule fortement la diversité des espèces installées.

L'entretien de ces murets nécessite une prise en compte de la biodiversité associée à ces surfaces. Il est possible d'inscrire dans le PLU, la rénovation des murs et murets extérieurs respectant les potentialités d'accueil des reptiles et des mollusques continentaux (interstices entre les pierres).



EN RÉSUMÉ

- Réaliser des inventaires naturalistes avant travaux
- Favoriser les clôtures avec des passages pour la petite faune
- Renforcer la présence de cavités en milieu urbain avec la pose de nichoirs à oiseaux ou de gîtes à chauves-souris
- Limiter les travaux de rénovation des murs et murets en pierres sèches